

Directives sur l'utilisation des logos de l'OACIQ

Dernière mise à jour : 28 octobre 2022

Logos

Logo OACIQ

L'acronyme OACIQ signifie : Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec. Ce logo est utilisé principalement lorsque le logo accompagné de la signature (voir ci-dessous) n'est pas suffisamment lisible.



Logo OACIQ + Dénomination sociale

L'utilisation du logo OACIQ accompagné de la dénomination sociale est recommandé pour les documents administratifs et les formulaires de l'OACIQ.



ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION
DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC

Logo OACIQ + Signature

L'utilisation du logo OACIQ accompagné de la signature est à privilégier, car il est un vecteur important de la compréhension du rôle de l'OACIQ auprès de ses différents publics. Ce logo est utilisé principalement pour toutes activités ayant une visibilité publique.

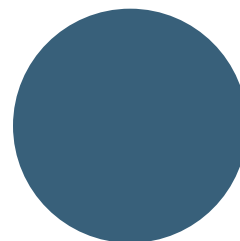


L'OACIQ EST L'AUTORITÉ EN MATIÈRE
DE COURTAGE IMMOBILIER AU QUÉBEC

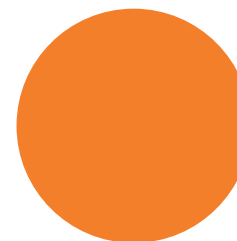
Logos

Couleurs principales du logo

Les couleurs principales assurent une reconnaissance de l'OACIQ. Elles sont utilisées fréquemment dans l'univers de la plateforme graphique de l'Organisme.



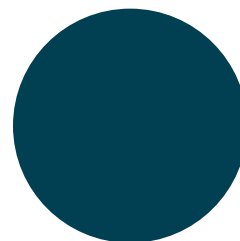
PMS : 5405
CMYK : 68-35-17-40
RGB : 73-110-143
WEB : 496E8F



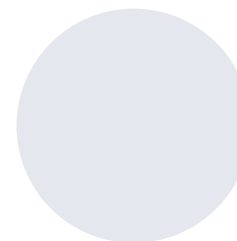
PMS : 158
CMYK : 0-62-95-0
RGB : 240-118-27
WEB : F0761B

Couleurs complémentaires

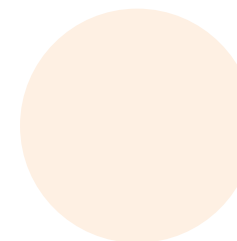
Ces couleurs sont utilisées comme couleurs d'accent et contribuent efficacement à conférer un air de famille à toutes les communications de l'OACIQ. Elles sont complémentaires au bleu et au orange de la palette des couleurs principales.



PMS : 2168
CMYK : 91-44-30-57
RGB : 35-74-93
WEB : 234A5D



PMS : 5405 à 10 %
CMYK : 9-5-5-0
RGB : 234-238-242
WEB : EAEEF2



PMS : 158 à 10 %
CMYK : 1-6-8-0
RGB : 252-242-235
WEB : FCF2EB

Logos

Zone de sécurité

Le logo doit être entouré d'un espace minimal en tout temps. Ceci afin d'accroître son impact visuel et de s'assurer qu'il est clairement reconnu dans tous les contextes. Utilisez la largeur de la porte pour définir l'espace de dégagement minimal au-dessus, en dessous et de chaque côté. Aucun autre élément visuel ne doit empiéter sur la zone de sécurité : ni texte, ni image, ni forme, ni texture. Cette règle doit s'appliquer en toutes circonstances, peu importe le support, le format ou la version utilisés.



Logos

Variantes couleurs du logo acceptées

Lorsqu'appliqué sur un fond de couleur foncée, le logo peut être utilisé en blanc ou en conservant le « i » de couleur orange. Afin de s'assurer d'une belle harmonie de couleur, on préfère les couleurs de fond proposées telles qu'illustrées ci-contre. Sur fond pâle, les couleurs du logo doivent rester intactes, sauf lorsque le logo est utilisé en noir et blanc.



PMS : 2168
CMYK : 91-44-30-57
RGB : 35-74-93
WEB : 234A5D



PMS : 5405
CMYK : 68-35-17-40
RGB : 73-110-143
WEB : 496E8F



PMS : BLACK
CMYK : 0-0-0-100
RGB : 29-29-27
WEB : 1D1D1B



Logos

Tailles minimales

Lorsqu'utilisé avec la dénomination sociale ou la signature (page 2), le logo doit respecter les tailles telles qu'illustrées ci-contre.



WEB



IMPRIMÉ

